



## ATTESTATION DE DEPOT POUR CONSTITUTION DE CAPITAL SOCIAL

Nous soussignés **BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE-ALPES**, dont le Siège Social est sis à Lyon – 4, rue Eugène Deruelle – 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 605 520 071,  
Représentée par Laurent Marlier, Directeur d'agence, certifie :

1 – qu'il a été ouvert à son agence, sous le n° 37965724972 un compte indisponible portant le libellé suivant : Sas 2cp Distribution.

2 – qu'il a été remis par chèque, virement ou espèces, pour être créditée à ce compte, la somme de 10 000 euros (DIX MILLE euros).

Représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs en numéraire conformément à la liste des souscripteurs ci-dessous.

3 – une liste, figurant ci-après, comportant les noms, prénoms usuels des souscripteurs avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux.

### LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Nom du souscripteur	Montant de la souscription	Nom du souscripteur	Montant de la souscription
SOCIETE CGB FINANCIERE	10 000 euros		
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros

Les versements effectués par chèque sont pris sous réserve de bonne fin d'encaissement de ces derniers

La Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des sociétés.

Les fonds déposés resteront immobilisés dans les conditions légales et réglementaires.

Fait à BRON, le 25 octobre 2024  
(Signature du directeur et cachet de l'agence)

**BANQUE POPULAIRE**  
**AUVERGNE RHÔNE ALPES**

#### Clause de protection des données à caractère personnel

Les personnes concernées par les traitements de la Banque populaire Auvergne Rhône-Alpes sont responsables de traitement, bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont

